

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 3/4/26

Berger
Levrault

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_016-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 2 avril 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

Etaient présents : 23

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES,
SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN, SAUVAGNAT
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01

M. LOISEAU

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-16

APPLICATION ARTICLE L2121-10 du CGCT

L'article L2121-10 du CGCT dispose que toute convocation du Conseil Municipal est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse. »

Il est demandé à chaque conseiller de préciser son choix pour le mandat qui débute sachant qu'il ne sera pas possible de cumuler les deux modes de distribution.



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 31/4/26



ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_016-DE

Il est précisé que pour les commissions et ou groupe de travail les convocations seront adressées uniquement sous format dématérialisé.

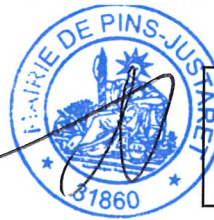
A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

Le conseil municipal,

APPROUVE le tableau récapitulatif le choix fait par chaque membre du conseil municipal pour la diffusion de la convocation du Conseil Municipal en application de l'article L2121-10 du CGCT.

Diffusion de la convocation du Conseil Municipal (article L2121-10 du CGCT)

			Format numérique	Format papier
1	Monsieur	PHILIPPE GUERRIOT	X	
2	Madame	CATHERINE PEREZ	X	
3	Monsieur	VINCENT GAROUSTE	X	
4	Madame	STEPHANIE MARTIN RECUR	X	
5	Monsieur	MICHEL RENOUX	X	
6	Madame	AUDREY TARDIEU	X	
7	Monsieur	EYRIC CHARRON	X	
8	Monsieur	ALAIN BERGONZAT	X	
9	Madame	CLAUDINE GAMBET	X	
10	Madame	ANNE-MARIE ABADIE	X	
11	Monsieur	JEAN-LUC LE BOUEDEC	X	
12	Monsieur	ERIC NIECHE	X	
13	Monsieur	MICHEL BESOMBES	X	
14	Madame	VIRGINIE FLAUGERE	X	
15	Madame	CAROLINE BESOMBES	X	
16	Monsieur	FRANCOIS BONTEMPS	X	
17	Madame	ISABELLE GIRAUD	X	
18	Madame	SABINE SAUVAGE	X	
19	Monsieur	ERIC LOISEAU	X	
20	Madame	NATHALIE HARBONN	X	
21	Madame	CECILIA SAGNIEZ	X	
22	Monsieur	CYRIL MIJOLE	X	
23	Madame	ANGELIQUE DEMAJEAN	X	
24	Monsieur	YANNICK LICTEVOUT	X	
25	Madame	MARIE SAUVAGNAT	X	



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 31/4/26

Bersee
Levraut

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_016-DE

26	Monsieur	ARNAUD	CAZES	x	
27	Monsieur	VINCENT	GOUSSET	x	

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

